



R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D U N O R D
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TOURCOING

SÉANCE DU 9 octobre 2026
à 10h30
CONVOCATION DU 05/10/2026

Délibération N° 2026-172

Présidence de Madame Anaïs DAKHIA

Nombre de membres : 17

PRÉSENTS :

Anaïs DAKHIA, Marie-Christine LEMESRE MARTIN, Pierre DESSAUVAGES, Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA, Emilie CROËS, Laurence LIPPERT, Marie-Hélène LIARD, Myriam CATRISSE, Philippe DELANNOY, Philippe COURTIN, Marie HELMER.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Doriane BECUE MEURIN à Mme Anaïs DAKHIA, M. Christophe DESBONNET à Mme Marie-Christine LEMESRE MARTIN, Mme Peggy LE DEAUT ELOY à M. Pierre DESSAUVAGES, M. Roger QUINGER à Mme Marie-Hélène LIARD.

EXCUSÉ :

M. Bertrand VANSEVEREN.

ABSENTE :

Mme Camille SZYMANSKI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Monsieur le Vice-Président délégué : Christophe DESBONNET

Secrétaire de séance :

Marie-Christine MARTIN LEMESRE



Pour le maire empêché ou absent
par délégation le Vice-Président
délégué du CCAS

Date de publication :

Réception au contrôle de légalité :

Référence technique :

ACCUEIL DE JOUR LES
FEUILLANTINES - RÉGULARISATION
AFFECTATION DES RÉSULTATS
ANTÉRIEURS À 2025

Rapport de **Madame DAKHIA Anaïs**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Considérant les affectations des résultats retenues par les autorités de tarification,

Considérant les obligations réglementaires posées par la nomenclature M22,

Considérant le passage en environnement Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses au 1^{er} janvier 2026,

Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes de passifs au compte de gestion de l'accueil de jour les feuillantines,

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- de **CONSTATER** l'apurement du compte « 106868 - Réserves de compensation – Autres activités art. L.312-1 CASF » apparaissant au compte de gestion 2025 pour 10 651,91 € par la diminution du compte « 1198 – Report à nouveau solde débiteur – Autres activités art. L312-1 CASF » pour 10 651,91 €,

- de **CONSTATER** l'apurement du compte « 1108 – Report à nouveau solde créditeur– Autres activités art. L312-1 CASF » apparaissant au compte de gestion 2025 pour 27 569,65 € par la diminution du compte « 1198 – Report à nouveau solde débiteur – Autres activités art. L312-1 CASF » pour 27 569,65 €,

- de **CONSTATER** qu'après prise en compte des écritures précisées ci-dessus et pris en compte des affectations des résultats antérieurs jusqu'au 31/12/2023, le solde des comptes apparaissant au compte de gestion :

- solde du compte « 10682 – réserves affectées à l'investissement » :	21 130,67 €
- solde du compte « 106868 - Réserves de compensation – Autres activités art. L.312-1 CASF » :	0 €
- solde du compte « 1108 – Report à nouveau solde créditeur– Autres activités art. L312-1 CASF » :	0 €
- solde du compte « 1198 – Report à nouveau solde débiteur – Autres activités art. L312-1 CASF » :	-168 670,27 €

- d'**AUTORISER** Madame la présidente, et en cas d'empêchement, Madame la vice-présidente, à signer tous les actes, toutes les pièces et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- de **CHARGER** Monsieur le Directeur Général du C.C.A.S. de veiller à la bonne exécution de la présente délibération,

15 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
0 Ne participe pas part au vote	